

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil de la Communauté de Communes ANDAINE-PASSAIS

Date convocation : 18/02/2022 L'an deux mil vingt-deux, le 24 février à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

Nombre de membres en exercice : 37 **Etaient présents,**
Mmes MM. ADDA Françoise, ALLEAUME Philippe, BEAUCHEF Régis, BOULENT Daniel, BOURREE Marie-France, BOUVIER-WITTER Françoise, BRETON Dominique, CANU Emmanuel, CHESNAIS Joël, DREUX-COUSIN Virginie, DUBREUIL Benoît, DUMAINE Chantal, DUREUIL Brigitte, EUVELINE Jacques, GAIGNON Loïc, GRANDIN Philippe, JARRY Sylvain, LAUNAY Didier, LERIVRAIN Bernard, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaine, MARTEAU Mildred, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique, PETITJEAN Olivier, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, ROULLEAUX Éric, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe

Nombre de présents : 31 **Membre titulaire représenté par son suppléant** : M. COUPEL Christian

Nombre de votants : 36 **Absent excusé** : M. LERAY Christophe

Présents par procuration : Mmes MM. BLOUET Jean- Pierre (pouvoir à M. PETITJEAN), CHEVALIER Manuela (pouvoir à Mme ADDA), DARGENT Michel (pouvoir à Mme BOURREE), DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse (pouvoir à Mme MOREL-GILLOT), HAIRIE François (pouvoir à M. TURCAN Philippe)

Secrétaire de séance : M. LEROUX Éric

ADMINISTRATION GENERALE

Création d'un bike-Park à la Tour de Bonvouloir : plan de financement-Engagement de réalisation du projet

La Communauté de Communes a initié en 2019 un projet de création de Bike Park sur le site de la Tour de Bonvouloir, au Taillis de la Butte.

Une convention d'utilisation et d'animation de l'équipement sportif devra être signée par la CC ANDAINE-PASSAIS et le(s) utilisateur(s) du(des) équipement(s) (clubs, entreprises...) précisant les créneaux prévisionnels qui seront réservés aux utilisateurs signataires et les créneaux en accès libre. La convention devra en effet garantir des créneaux en accès libre pour le grand public.

En ce qui concerne les créneaux « encadrés » par une association sportive, le propriétaire de l'équipement devra s'assurer de la conformité aux lois et règlements en vigueur en matière d'encadrement sportif, les encadrants devront disposer d'un diplôme dans le domaine d'activité concerné.

Le montant estimatif s'élève à 168 656.00 € HT (Etude projet : 18 070.00 €, Travaux et équipements : 150 586.00 €)

Le plan de financement serait le suivant :

Aide Agence Nationale du Sport (ANS) : 101 193.60 € (60%)

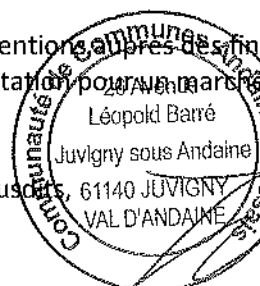
Aide LEADER : 33 731.20 € (20 %)

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 33 731.20 € (20 %)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** d'engager le projet ;
- **ACCEPTÉ** le plan de financement ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs ;
- **AUTORISE** le Président à lancer une consultation pour un marché de conception et réalisation d'un Bike Park.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Président,



Accusé de réception en préfecture
R081-200068443-20220224-202238-DE
Date de télétransmission : 02/03/2022
Date de réception préfecture : 02/03/2022